La Chambre des représentants
Questions parlementaires

La question parlementaire: un moyen d'information politique

Une des missions de la Chambre consiste à contrôler le gouvernement. Pour être à même de remplir cette mission, il est indispensable que les parlementaires soient sérieusement informés de la politique du gouvernement et de ses ministres.

La question parlementaire est un des moyens dont disposent les parlementaires pour récolter ces informations politiques.
Ce droit de poser des questions n'est pas explicitement prévu par la Constitution, mais il se fonde sur le principe de la responsabilité ministérielle vis-à-vis de la Chambre.
La technique de la question parlementaire a été instaurée en 1897. Ce système s'inspire de celui pratiqué au Royaume-Uni. La première question parlementaire a été posée presque par hasard à la Chambre haute en 1727. Une procédure parlementaire indépendante en est issue.

Les questions parlementaires constituent une source de nombreuses informations pour les parlementaires, mais également pour la presse et le citoyen.

La question parlementaire n'est pas une interpellation

La question parlementaire diffère fondamentalement de l'interpellation. Elle ne s'adresse pas au gouvernement mais à un ministre en particulier.

La réponse à une question parlementaire ne peut pas donner lieu au dépôt d'une motion ou à un vote. La question parlementaire n'aboutit donc pas à la question de confiance au gouvernement ou à un ministre et ne devrait en principe pas entraîner la démission du ministre ou du gouvernement.

Questions jointes de
- **Josy Arens à Georges Gilkinet (VPM Mobilité) sur "L'adaptation des horaires de la SNCB en période de congés scolaires" (55042277C)**
- **Olivier Vajda à Georges Gilkinet (VPM Mobilité) sur "L'impact des congés scolaires sur l'offre de trains" (55042330C)**

04.01 **Josy Arens** (Les Engagés): La SNCB aurait adapté ses horaires la semaine du 5 avril, qui n'était pas une semaine de congés scolaires pour tout le pays. Le confirmez-vous? Les voyageurs avaient-ils été prévenus? La SNCB se fonde-t-elle sur son expérience pour prendre une telle décision? Prévoit-on ce genre d'adaptations à chaque congé scolaire?

04.02 **Olivier Vajda** (Ecolo-Groen): Les calendriers scolaires entre le nord et le sud du pays n'étant plus harmonisés, la SNCB doit s'adapter. Elle aurait réduit ses trains dans l'ensemble du pays début avril alors que l'enseignement obligatoire francophone tournait à plein régime. Confirmez-vous que la SNCB a modifié ses horaires début avril? Comment a-t-elle anticipé la différence des rythmes scolaires?

Commission Mobilité - 17/04/2024

Les conditions auxquelles les questions doivent satisfaire

Le règlement de la Chambre stipule que les questions doivent être précises, succinctes et se limiter aux termes indispensables à leur compréhension.

Le règlement précise également que les questions suivantes sont irrecevables:

- les questions relatives à des cas d'intérêt particulier ou à des cas personnels;
- les questions tendant à obtenir exclusivement des renseignements d'ordre statistique;
- les questions qui constituent des demandes de documentation;
- les questions qui ont pour unique objet de recueillir les consultations d'ordre juridique;
- les questions dont l'objet est le même que celui d'une demande d'interpellation, d'un projet de loi ou d'une proposition déposés antérieurement.

Types de questions

» Questions et réponses écrites

Les députés posent des milliers de questions écrites par session. D'octobre 2023 à mai 2024, 2 620 questions écrites ont été posées aux ministres.
La question écrite est signée par son auteur et remise au président, qui la transmet au ministre concerné par l'intermédiaire des services législatifs de la Chambre. Le ministre doit renvoyer sa réponse au président ou aux services législatifs au plus tard dans un délai de vingt jours ouvrables.
Les questions écrites et leurs réponses sont publiées en français et en néerlandais sur le site web de la Chambre. Nous mentionnons également les questions auxquelles les ministres n'ont pas répondu dans les délais.

» Questions et réponses orales en séance plénière

Les députés peuvent généralement interroger les ministres le jeudi après-midi, à partir de 14h15 (question time). Les questions orales doivent être communiquées au président de la Chambre le jeudi avant 11 heures. Le président juge de leur recevabilité. Afin que le débat reste succinct et animé, les orateurs doivent formuler leurs questions et réponses sans disposer du moindre document; l'opposition et la majorité prennent alternativement la parole; le temps de parole global pour l'exposé de la question et la réponse ne peut excéder cinq minutes. Cette technique a été instaurée en 1979, à l'exemple du «question time» du parlement britannique. Les questions orales doivent présenter un caractère d'actualité et d'intérêt général.
536 questions orales ont été posées d'octobre 2023 à mai 2024.

» Le débat d'actualité

Lorsqu'un sujet d'actualité fait l'objet de plusieurs questions orales, le président de la Chambre peut, sur avis unanime des présidents de groupe ou sur avis de la Conférence des présidents, grouper ces questions pour les traiter sous forme de débat d'actualité, qui se tient également de préférence le jeudi après-midi.
Un débat d'actualité ne donne pas lieu au dépôt de motions.
Avec l'instauration du «question time» et du débat d'actualité, la Chambre veut rendre les travaux parlementaires plus accessibles au citoyen et à la presse. Tout comme les questions orales, le débat d'actualité est publié dans le compte rendu intégral et dans le compte rendu analytique.

» Questions orales en commission

Une fois par semaine, en début de réunion de commission, les membres des commissions permanentes et spéciales ont le droit de poser des questions à un ou plusieurs ministres. Les questions doivent présenter un caractère d'actualité et d'intérêt général. Le président de la Chambre juge de la recevabilité.
Si au moins trois questions ayant le même objet sont posées, le président de la commission peut organiser un débat d'actualité en commission. D'octobre 2023 à mai 2024, 2 360 questions orales ont été posées dans les commissions.
Les questions et réponses en commission donnent lieu à la publication d'un compte rendu intégral et d'un compte rendu analytique bilingue.